



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 09 OCTOBRE 2018

Présents : MM. BROGNARA – DA MATA - FEBVAY – LETELLIER -. PLASSART.

Excusés : MM. ANDRIEU – CHUPPE - MAGGIO

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 02 octobre 2018.
Remerciements.

RAPPEL

A tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de PIERRELAYE STADE municipal 104 Ave du Gal DE GAULLE NNI 95 488 01 02

MM. FEBVAY et ANDRIEU de la C D T I S 95 s'est rendu le mardi 09 octobre 2018 à 10h00, sur les installations du club, afin d'effectuer la confirmation de classement du terrain.

VILLE de SAINT OUEN L'AUMÔNE STADE MUNICIPAL Rue DUCHER NNI 95 572 01 02

La CRTIS les informe de la possibilité d'utiliser le terrain synthétique nouvellement refait.

VILLE d'ERMONT Stade Auguste RENOIR Rue du SYNDICAT NNI 95 219 01 02

La commission transmet la demande à la CRTIS.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART